

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Délibération n° CC-2022-026

Objet de la délibération : Délibération prenant acte du rapport d'activités 2021 du délégataire de service public "LIVELI/ CRECHE DE FRANCE" et portant sur la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant implantés à Brignoles, Carcès, Entrecasteaux et Sainte-Anastasia

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

VU les articles L.3131-5, R.3131-2 et R.3131-3 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de Petite Enfance ;

CONSIDERANT qu'un contrat de délégation de service public par affermage, a été signé le 16 avril 2020 avec la société Liveli/ Crèches de France pour l'exploitation de structures multi accueil ;

CONSIDERANT qu'en 2021, le délégataire Liveli/ Crèches de France a géré les structures d'accueil suivantes :

CONSIDERANT qu'en 2021, la société Crèche de France/Liveli a géré les structures d'accueil suivantes :

A Brignoles :

- Crèche Il Était Une Foix jusqu'au 30 août
- Crèche les Cistes Jusqu'au 30 août
- Crèche Grain d'aile à partir du 1er septembre
- Crèche les Acrobates
- Halte-garderie la Récréation

- Le Petit Bois à Carcès
- La Farigoulette à Entrecasteaux
- L'Eau Vive à Ste Anastasie

CONSIDERANT que la société Crèche de France/Liveli, a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT les éléments suivants :

STRUCTURES	AGREMENT	NOMBRE ENFANTS INSCRITS	TAUX FREQUENTATION	ETP	RATIO ENCADREMENT (NBRE ADULTE PAR ENFANT)
IL ÉTAIT UNE FOIX de Brignoles de janvier à août	24	31	86,90%	9,8	116,6
LES CISTES de Brignoles de janvier à août 2021	24	29	87,90%	9	116,2
GRAIN D'AILE de Brignoles à partir de septembre 2021	53	39	82,40%	17,5	116,6
LES ACROBATES de Brignoles	24	77	89,90%	8	116,4
LA RÉCRÉATION de Brignoles	18	66	79,30%	4,57	116,7
LE PETIT BOIS de Carcès	22	46	79,00%	7,3	116,3
LA FARIGOULETTE d'Entrecasteaux	10	23	89,10%	4	116,6
L'EAU VIVE de Ste Anastasie	10	16	77,40%	4	116,2
TOTAUX	192 jusqu'au 31/08 137 au 01/09	347	82,86%	64,17	116,1

CONSIDERANT le montant de la compensation de service public versé en 2021 de 820 152 € soit 5 987 € par place ;

CONSIDERANT le montant total du budget s'élevant à 2 648 012 € de charges et 2 654 995 € de recettes, le résultat d'exploitation s'élève à 6 984 € ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 septembre 2022 ;

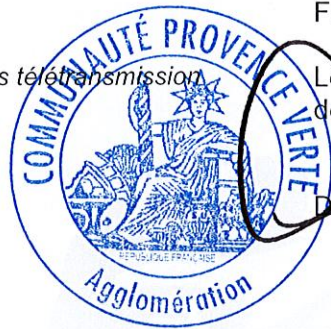
Il est demandé au Conseil Communautaire :

-De prendre acte du rapport d'activité 2021 présenté par la société Crèches de France/Liveli, délégataire de service public pour la gestion des structures d'accueil petite enfance ci-dessus référencées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND